

Demain, la finance durable : comment accélérer la mutation vers plus de responsabilité sociale et environnementales

Déclaration du groupe UNSA

La finance durable est un élément du fonctionnement économique actuel indispensable et dont le développement relève d'une urgence écologique, sociale, économique et politique. Malgré son essor au cours des dernières années, elle reste pour l'essentiel marginale et son importance n'est pas à la hauteur des enjeux et de des impératifs actuels. Bien qu'elle prendra inévitablement une place plus importante à l'avenir en raison d'une prise en compte croissante de sa nécessité de la part de l'ensemble des agents économiques (ménages, entreprises, institutions publiques...), il convient d'accélérer son développement au motif même de cette urgence.

À cet égard, les pouvoirs publics doivent donner une nouvelle impulsion au développement de la finance durable. En effet, si les critères environnementaux sont progressivement mieux pris en compte, notamment via des indicateurs reconnus, y compris par les agences de notations, la reconnaissance des critères sociaux, sociétaux et de gouvernance reste encore à parfaire. En cela, les préconisations présentes dans cet avis, visant à « accélérer la mutation vers plus de responsabilité sociale et environnementale », vont dans le bon sens. Le fait de souligner l'importance des dimensions sociales et de gouvernance au sein des investissements durables, d'interroger les modalités de la notation extra-financières des entreprises, de jouer sur les incitations fiscales et financières pour amplifier le déploiement de la finance durable, la volonté d'accroître la transparence à destination des ménages et d'impliquer tous les acteurs et actrices économiques dans cette mutation répondent de stratégies multiples pouvant potentiellement fournir des résultats positifs.

L'exigence d'une amplification de la finance verte, des investissements socialement responsables et de la finance solidaire nécessite des mesures franches et urgentes de la part des pouvoirs publics que ce soit au niveau national et au niveau européen. Les mesures incluses dans la loi PACTE actuellement en discussion en France pourraient être un moyen de mettre en place un certain nombre de ces préconisations assez rapidement. En effet, un certain nombre de points renvoie à l'épargne salariale. De ce fait, la préconisation N° 7 « (...) chacun des profils de gestion proposés à la souscription à l'épargnant et l'épargnante

(assurance vie, épargne salariale) présente au moins une option vers des supports ayant fait l'objet d'une notation ESG et d'une labellisation ISR » pourrait intégrer les dispositifs ayant trait à l'épargne salariale au sein de la loi comme certains amendements législatifs l'ont soutenu en septembre dernier.

L'émission de titres spécifiques, comme les Green Bonds, induit un suivi de l'usage réel de ces fonds, ce qui impose une approche plus concertée entre auditeurs et auditrices et de contrôleurs et contrôleuses financiers et extra-financiers, mais surtout remet en cause la non affectation du budget général de l'État alors même qu'il se finance ainsi. Et on ne peut qu'appeler à flécher les ressources nouvelles (Française des jeux par exemple) vers les investissements socialement responsables concourant à une stratégie publique beaucoup plus ambitieuse en matière d'investissements « verts », insuffisants aujourd'hui pour répondre aux défis futurs.

L'UNSA a voté l'avis.